



CORIL

professionnel



COREGAL'S

**LASURE EGALISATRICE INSECTICIDE, FONGICIDE, HYDROFUGE
PRIMAIRE DE MISE EN TEINTE DES MENUISERIES**

CARACTERISTIQUES GENERALES

COREGAL'S est une lasure égalisatrice à base de **solvant pétrolier désodorisé** qui assure une protection «IFH» Insecticide, fongicide, hydrofuge et antibleu. Elle est destinée à la mise en teinte des menuiseries industrielles. Elle permet de réguler les échanges d'humidité.

COREGAL'S doit être recouverte d'une finition dans les trois mois suivant la mise en place des bois (de type lasure CORILOR, vernis CORI-SOL, CORIBRIL, peinture CORILUX ou équivalent (norme NF P23-305 annexe 4).

- Aspect : liquide fluide, impression mate, légèrement satiné.
- Classification AFNOR : Famille 1 classe 4a (norme NF T 36-005).
- 6 coloris disponibles : jaune clair, pin doré, chêne moyen, noyer, jaune soleil, teck.
- Masse volumique : 0.80 à 0.90 gr/cm³ selon la teinte.
- Point éclair : 41°C – **Produit inflammable**.
- Séchage : hors poussières 30 mn – recouvrable : 12 heures. Les paramètres humidité, température et ventilation influent considérablement sur le temps de séchage.
- Viscosité dynamique à 20°C : 80 mPa.s. Viscosité cinématique : 95 mm².s⁻¹.
- Pouvoir couvrant : 8 à 12m²/litre selon la préparation des bois.
- Extrait sec : 17 à 20% en poids.
- Conditionnement : 5L, 25L et 200L
- Conservation : 3 ans en emballage d'origine non entamé, à l'abri du gel et de la chaleur.
Valeur limite UE pour ce produit : (catA/f) type PS 700g/l (2010). Ce produit contient au maximum 650 g/l de COV.

MODE D'EMPLOI

COREGAL'S est livrée prête à l'emploi. Ne pas diluer. Bien brasser avant utilisation.

Les bois doivent être secs, (- de 20% d'humidité) dégraissés, selon l'essence (MOVINGUI - IROKO...).

Les bois de structure devront être traités préalablement selon la norme NF P 23-305 avec CORIFOND'S ou CORIPHENE.

L'application de **COREGAL'S** peut se faire au pinceau, au pistolet ou au trempage.

Le nettoyage des outils se fait au WHITE SPIRIT ou CORIDIL.

NB: L'utilisation en bac nécessite un brassage avant chaque utilisation (attention ne pas utiliser l'air comprimé pour réaliser le brassage) et un renouvellement du volume du bac tous les 3 mois maximum.

RECOMMANDATIONS

► **Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**

- **COREGAL'S** contient un fongicide et un insecticide.
- Conserver hors de la portée des enfants, et à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux, du visage.
- En intérieur, assurer une ventilation jusqu'à l'évaporation des solvants.
- Ne pas jeter dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Consulter la fiche de données de sécurité.

18-09-2015

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne 42123 ST CYR DE FAVIERES

Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – www.corodis.com – corodis@wanadoo.fr

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565